



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1311-1

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que :

1. Lors de sa séance du 23 octobre 2023, le conseil a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NUMÉRO 1311-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1311 QUI ORDONNE DES TRAVAUX ET AUTORISE DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DE MASCOUCHE ENTRE LA MONTÉE MASSON ET L'AVENUE DE L'ÉTANG, LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION MONTÉE MASSON ET DU BOULEVARD DE MASCOUCHE AINSI QUE L'INSTALLATION DE 4 NOUVEAUX FEUX DE CIRCULATION SUR LE BOULEVARD DE MASCOUCHE ET AUTRES SERVICES CONNEXES POUR EN PORTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT À UNE SOMME DE 8 695 000 \$ ET POUR REMPLACER L'ANNEXE A PAR L'ANNEXE A-1, LES ANNEXES B-1 ET B-2 PAR LES ANNEXES B-1.1 ET B-2.1 AINSI QUE PAR L'AJOUT DE L'ANNEXE B-3

2. Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue du 6 au 10 novembre 2023 et il a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 2 décembre 2023.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/mairie/avis-publics/>.

Donné à Mascouche, le 13 décembre 2023.

L'assistante-greffière,

Original signé par

Me Caroline Asselin
greffe@mascouche.ca